



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 126969

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes des salariés du secteur de l'hôtellerie-restauration quant à la remise en cause, par les organisations patronales, de la prime dite TVA. Celle-ci avait été obtenue en 2009 en contrepartie de la diminution du taux de TVA de 19,6 % à 5,5 %. Or, suite à l'augmentation du taux réduit de TVA, passé au 1er janvier 2012 de 5,5 % à 7 %, les organisations patronales viennent de remettre en cause la prime qui avait été accordée aux salariés du secteur de l'hôtellerie-restauration, prime qui visait notamment à compenser les différentes contraintes liées à la profession (travail le dimanche et jours de fête, en horaires décalés, en coupures...). Ce revirement est tout à fait inacceptable, car il constitue une grave remise en cause des engagements pris en 2009 par les organisations patronales, notamment celui d'améliorer les conditions salariales des salariés du secteur. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour exiger le respect des engagements pris par les organisations patronales du secteur de l'hôtellerie-restauration envers leurs 800 000 salariés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126969

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 789

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)